



Commune de  
**St-Sulpice**

**Procès-verbal N° 07/24 de la Séance du Conseil communal  
Mercredi 18 septembre 2024 à 20h00  
Complexe communal du Léman**

Présidence : M. Nicolas Guillot  
Secrétaire : Mme Anne Kaufmann  
Scrutateurs : M. Mark McCormick  
M. Stéphane Levy  
Huissière : Mme Cassy Paratore

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance du ~~25~~ 26 juin 2024
4. Communications du Bureau et de la Municipalité
5. **Nomination d'un membre du Conseil communal à la Commission d'attribution des logements – COMAT – de la société coopérative d'habitation - SCH - Les Balcons du Léman**
6. Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal
7. Préavis municipal n°11/24 « Demande d'un crédit de CHF 234'000.-TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration. »  
Rapport de la Commission immobilière  
Discussion et décision
8. Préavis municipal n°12/24 « Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Commune de Saint-Sulpice et la fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau »  
Rapport de la Commission ad hoc  
Discussion et décision
9. Préavis municipal n°13/24 « Suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 du Règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du Fonds communal pour l'éclairage public. »

Rapport de la Commission ad hoc

Discussion et décision

10. Dépôt du préavis municipal n°14/24 « Octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 290 sis au chemin du Bochet 1. »
11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

La 29<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2021-2026, 7<sup>ème</sup> de cette année 2024 est ouverte à 20h00 au Complexe Communal du Léman par **M. Nicolas Guillot**, Président pour cette année 2024-2025, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

## 1. Appel

**M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 6 septembre 2024, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal<sup>1</sup>. Il passe la parole à **Mme Anne Kaufmann**, secrétaire, pour l'appel.

*Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.*

Effectif du Conseil : 57

Excusés : 10 MMES Gander, Micolis ;  
MM Clerc, Hostettler, Mouvet, Pietramaggiore, Plass, Salina, Tonascia, Vermeulen.

Absents : 00

Présents : 47

L'effectif du Conseil est de 57. Le nombre de membres présents se monte à 47. La majorité absolue est fixée à 24 membres. Le cinquième des membres se monte à 10 membres. Le quorum est fixé à 29 (art. 54 RCC + 26 LC)<sup>2</sup>. Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

## 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2024

**M. le Président** annonce qu'il y a initialement onze points à l'ordre du jour et propose un amendement pour en rajouter un douzième : la coopérative des balcons du Léman a contacté le Conseil afin de renouveler ses commissions d'attribution et l'Assemblée peut y envoyer un délégué, il propose d'ajouter un point 5, titré « nomination d'un membre du Conseil communal à la commission d'attribution des logements – COMAT, de la société coopérative d'habitations – SCH, les Balcons du Léman » et d'ajuster la numérotation de façon idoine, le point 5 actuel devenant le point 6 et ainsi de suite. Il demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de cet amendement.

---

<sup>1</sup> Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

<sup>2</sup> Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

**M. E. Dubuis – Syndic :** « Je profite de cette votation sur l'ordre du jour pour vous proposer qu'une personne puisse intervenir sur un point précis. M. Patrick Vallat, de la société Vallat Partenaires S.A., est présent ce soir. C'est l'expert que nous avons choisi pour nous accompagner dans cette phase de lancement du projet de la nouvelle voirie-déchèterie et je demande au Conseil communal de bien vouloir l'autoriser à intervenir au point n°7 pour répondre à vos questions et faire des interventions qui nous éclaireront sur le projet en cours. M. P. Vallat, connaît très bien ce genre de projet et je vous invite à accepter ses interventions. »

**M. le Président** commence par passer au vote l'amendement de l'ajout d'un point pour pouvoir nommer une personne COMAT des Balcons du Léman.

Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement à l'ordre du jour – ajout du point 5	46	0	0

**L'amendement à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

**M. Le Président** poursuit avec le vote de la proposition d'intervention de M. le Syndic dont voici les résultats :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Accepter la prise de parole de M. P. Vallat au point 7	46	0	0

**La prise de parole de M. Vallat devant l'Assemblée est acceptée à l'unanimité.**

**M. le Président** propose enfin un dernier amendement pour corriger une coquille : le procès-verbal de la séance précédente est celui du 26 juin et non du 25 juin.

Il n'y a pas d'intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement à l'ordre du jour – 26 juin au lieu du 25 juin au point 3	46	0	0

**L'amendement à l'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.**

**M. le Président** passe l'ordre du jour amendé au vote, dont voici les résultats :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour amendé	46	0	0

**L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**

**M. le Président** informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et / ou par courrier postal le 6 septembre 2024. Il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

**Mme A. Kaeser** demande la correction de SCG par SCD en page 8, ligne 33.

Il n'y a pas d'autre intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du procès-verbal n° 06/24 modifié	44	0	2

**Le procès-verbal n°06/24 de la séance du 26 juin 2024 modifié est accepté à la majorité.**

Des remerciements sont adressés à la secrétaire remplaçante pour la rédaction de ce procès-verbal.

### **4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité**

#### **Pour Le Bureau du Conseil :**

**M. le Président** : « *Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre.*

*Voici les événements qui ont rythmés notre été :*

- **1er août** : *malgré une météo capricieuse, oscillant entre menace d'orage non tenue, légères précipitations, et quand même pas mal de beau temps, la fête fut belle, avec une belle participation de gens venus de la Commune et d'ailleurs pour profiter du cadre privilégié qu'offre notre Commune, et les feux d'artifices n'ont pas déçu. Comme l'annonçait il y a un an mon prédécesseur, M. Golaz, à cette même Assemblée, nous avons pu assister à la première fête nationale organisée par M. Bernasconi, notre collègue, qui est désormais à la tête de notre union des sociétés locales, succédant à M. Gygax, membre émérite s'il en est de ce Conseil, qui reste toutefois fortement impliqué dans l'USL (Union des Sociétés Locales).*

- **Sortie du Conseil communal** du 7 septembre : *notre sortie du Conseil communal a eu lieu le samedi 7 septembre dernier. Celle-ci a été marquée par le retard de trois quarts d'heure de votre serviteur à la suite d'une malencontreuse série d'évènements, lancée par une soirée de travail trop longue. Je m'en excuse encore. La sortie a commencé dans la belle ville de la Chaux-de-Fonds par un petit déjeuner dans un café atypique de la ville, suivi d'une visite guidée du musée international de l'horlogerie. Après une pause bien méritée au restaurant de l'hôtel de ville de la « t'chaux », nous partîmes pour Saignelégier, dans le Jura, découvrir la BFM (brasserie des franchises montagnes), fierté de l'artisanat suisse. La raclette au carnotzet s'est déroulée dans une ambiance joviale, et votre serviteur a le plaisir de vous annoncer qu'il sait désormais racler. Je tiens à remercier mes collègues pour leurs précieux conseils, ainsi que ma compagne, qui a accepté de me rejoindre pour m'aider dans cette charge de raclage que je voulais gérer au mieux.*

*Nous avons maintenant 4 points à vous transmettre ainsi que deux courriers à vous lire :*

- **Les dates des prochains Conseils** pour cette fin d'année seront le 9 octobre, le 6 novembre et le 11 décembre.

- **Concernant l'envoi des documents pour les séances du Conseil**, le Bureau rappelle qu'il y a possibilité de recevoir la documentation par courriel afin de simplifier la procédure et de faire un geste pour l'environnement et les finances de la Commune. Les Conseillers souhaitant ne plus recevoir les envois par la poste sont priés de

nous communiquer cette information par courriel à l'adresse du Conseil communal. L'envoi sera effectué comme d'habitude une semaine et demie avant le Conseil pour vous laisser le temps de prendre connaissance des dossiers. Pour ce faire, nous prions les Conseillers souhaitant déposer des postulats, motions ou autres interventions de nous transmettre les documents en question au plus tard deux semaines avant la date du Conseil, le mardi soir.

- Concernant **l'envoi des documents pour la séance suivante** : celui-ci sera exceptionnellement quelque peu différé, et sera fait le lundi 30 septembre pour des raisons d'organisation, soit le lundi de la semaine précédant la séance du Conseil communal.

- **Indemnités 2023-2024** : vous avez, sauf erreur, reçu la semaine dernière par virement vos indemnités 2023-2024. Le décompte n'a cependant, sauf erreur, pas été envoyé. Je vais dès demain m'arranger avec M. Reymond, notre boursier communal, pour m'assurer que vous les receviez au plus vite.

- **Démissions** : en date du 15 juillet 2024, Mme I. Vallotton nous a écrit pour nous donner sa démission du Conseil par le courriel suivant :

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Je vous informe par la présente de ma décision de démissionner du Conseil communal, avec effet immédiat.

J'ai dans un premier temps pensé pouvoir occuper la charge jusqu'à la fin de la législature, et faire ainsi honneur à la confiance que les Serpelious m'ont accordée, mais finalement, les nouvelles responsabilités professionnelles que j'ai acceptées à l'automne 2023 sont trop absorbantes et ne me permettent plus de remplir mon rôle de conseillère communale avec toute la rigueur et l'engagement nécessaires.

Je vous souhaite une année de présidence fructueuse et pleine de satisfactions, et au Conseil Communal une bonne continuation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

**Isabelle Vallotton**

- En date du 17 juillet, Mme R. Berner nous a écrit pour nous donner sa démission du Conseil par le courriel suivant :

Monsieur le Président du Conseil communal,

Comme déjà annoncé oralement, je vous confirme par ces quelques lignes ma démission du Conseil communal de

St-Sulpice avec effet immédiat.

Après 13 ans au service de la Commune de St-Sulpice en tant que Conseillère communale, j'estime avoir rempli mon devoir de citoyenne et laisse volontiers mon siège à la relève.

En effet, l'évolution de mes responsabilités professionnelles et autres engagements ne me laissent plus suffisamment de temps pour remplir consciencieusement cette charge. De plus, constatant que ma patience et mon enthousiasme ne sont plus au rendez-vous depuis un certain temps, je considère que la Commune sera mieux servie par un nouveau Conseiller ou une nouvelle Conseillère communal(e) qui arrivera avec une fraîche motivation pour participer aux réflexions et aux débats. Je tiens à mentionner que j'ai été très déçue quant à l'évolution des échanges entre Conseillers municipaux et communaux depuis le début de cette législature. Les échanges qui se devraient d'être ouverts, dans un contexte de confiance et de collaboration saines sont, de mon point de vue, insuffisants pour permettre un travail positif et constructif, bénéficiant du bon sens et de l'intelligence collective. La dernière campagne laissait pourtant présager d'un bon "travail ensemble" et pour le bien commun, que je ne retrouve plus dans notre collaboration.

*En vous remerciant de prendre acte de ma décision, je souhaite à mes collègues Conseillers communaux, de tous partis confondus, force et courage dans la poursuite de leur mission !*

*Très belle suite à toutes et tous !*

*Bien cordialement*

**Roxane Berner**

**M. le Président** remercie Mmes Vallotton et Berner pour leur engagement au sein du Conseil. Je prierai l'ASSE de bien vouloir me transmettre le nom de leurs prochains viennent-ensuite. Les personnes choisies seront assermentées à notre prochaine séance.

*Je passe maintenant la parole à la Municipalité pour ses communications. »*

### **Pour la Municipalité :**

**M. Étienne Dubuis – Syndic :** « J'ai 4 communications ce soir »

- **Le ménage courant :** la trésorerie de la Commune s'est considérablement réduite ces dix dernières années. Nous vous avons annoncé le 15 mai dernier qu'elle risquait de passer sous la barre des 0 franc. Nous vous avons donc demandé de pouvoir emprunter jusqu'à 3 millions de francs pour couvrir le ménage courant de Saint-Sulpice. Nous avons insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une demande urgente. Le risque était apparu au début du printemps, beaucoup plus tôt que les années précédentes. Vous nous aviez accordé ce droit lors de votre séance du 12 juin. Cette décision s'avère rétrospectivement judicieuse. Nous nous sommes retrouvés en difficulté dans les semaines qui ont suivi. En conséquence, notre boursier a emprunté 3 millions en août. Hier mardi, nous n'avions plus que 2,8 millions en caisse. Cela signifie que, si nous n'avions pas emprunté pour assurer le ménage courant, il nous manquerait aujourd'hui 200'000 francs pour payer nos factures. Nous serions en train de retarder des paiements à la hauteur de ce montant.

- **La péréquation :** heureusement, l'état de nos finances ne se résume pas à notre ménage courant. Nous avons une bonne nouvelle à son sujet. Les décomptes prévisionnels de la nouvelle péréquation pour 2025 sont au niveau où nous l'avions espéré. Les charges de la péréquation horizontale, entre les Communes, devraient être supérieures de 2 millions aux charges de l'an dernier. Mais les charges de péréquation verticale, au profit du Canton, s'annoncent, elles, de 4 millions inférieures aux charges de l'année dernière. 2 millions de plus à payer d'un côté, 4 millions de moins à payer de l'autre : les charges péréquatives 2025 s'annoncent au total de 2 millions inférieures aux charges péréquatives 2024. Nous ne devons pas crier victoire trop tôt : il nous faudra attendre les comptes 2025 pour avoir la confirmation de ces prévisions. Mais nous allons sans aucun doute vers un mieux après avoir aligné de mauvaises performances pendant de longues années.

- **Le port du Laviau :** nous vous avons indiqué avant l'été que nous avons rencontré à deux reprises le Conseiller d'Etat chargé de l'environnement, M. Vassilis Venizelos. Nous voulions l'entendre sur le déménagement des amarrages de la Venoge vers le sud du Laviau après le refus du Conseil communal de Préverenges de participer à l'opération. Nous avons reçu sa réponse le 30 juillet. Il rappelle dans sa lettre que « le projet de renaturation de la Venoge est un projet phare du plan de protection de la Venoge » et que « sa réalisation est liée à la relocalisation des places d'amarrage ». Pas de relocalisation, pas de renaturation. Vassilis Venizelos ajoute que son Département pourrait soutenir au sud du Laviau un port jusqu'à 170 places.

Ces 170 places correspondent à la version moyenne du port tel qu'il a été projeté ces dernières années. Il y avait une version basse à 128 places, une version haute à 250 places et une version moyenne à 170-180 places. Ce chiffre de 170 places maximum ne nous a pas étonné. Il ne nous a pas déçu non plus. Après le refus du Conseil communal de Préverenges de soutenir le port du Laviau, nous avons acquis la conviction que la version maximale du port n'était plus d'actualité. Nous avons demandé au Bureau d'ingénieurs BG de réaliser une étude de rentabilité sur ce nouveau format. Cette étude nous est parvenue il y a quelques semaines. Elle montre qu'un

port de taille moyenne serait sensiblement moins cher qu'un port de grande taille et pourrait être géré par la seule Commune de Saint-Sulpice. Nous vous en dirons davantage lorsque nous aurons affiné nos chiffres.

- **La renaturation de la Venoge** : les Serpelious sont nombreux à vouloir en savoir plus sur la renaturation de la Venoge. Plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs exprimé ce souhait ces derniers temps. La Municipalité en a comme vous très envie. Nous en avons discuté par conséquent ce printemps avec le Canton. Dans sa lettre du 30 juillet, Vassilis Venizelos a répondu favorablement à notre demande. Il a proposé que l'un de ses principaux adjoints vienne présenter à la population de Saint-Sulpice les projets du Canton pour l'embouchure de la Venoge. Cette présentation ne devrait plus tarder. Nous vous tiendrons bien sûr au courant dès que nous en saurons plus.

**Mme Anne Merminod – Municipale** : « rentrée scolaire : la rentrée s'est bien déroulée. Toutes les salles de classe sont occupées cette année, Madame Hofmann nous avait annoncé en mai qu'il fallait ouvrir une classe de plus. Il nous reste encore une salle qu'on pourrait transformer en salle de classe en cas de besoin.

La garderie est bien remplie, tous les groupes affichent un taux de remplissage de plus de 90 %, à part le groupe des trotteurs qui est un peu plus bas permettant ainsi les passages d'un groupe à l'autre. Dès janvier, tous les groupes seront remplis à plus de 95%. Je note aussi que notre garderie est toujours aussi appréciée par les parents et les retours positifs des parents sont nombreux.

L'UAPE (Unité d'Accueil Parascolaire pour Écoliers) a bien repris aussi, malgré des débuts difficiles à cause des changements d'horaire demandés par les parents. A midi, ce sont près de 96 enfants qui fréquentent les lieux. Les après-midis sont un peu moins chargés.

Le réfectoire est aussi bien rempli. Plus de 100 élèves le fréquentent. Le système a changé et les enfants peuvent choisir le moment où ils mangent. On n'a donc plus une masse d'enfants qui piétinent et attendent avec impatience de manger, puis d'aller jouer. Le système est ainsi beaucoup plus fluide, mais il demande une surveillance accrue de la part du personnel. L'UAPE pratique de la même façon avec les enfants de 3 à 5P.

Plus de 200 enfants en âge de scolarité sont donc accueillis chaque jour à midi, entre les structures communales et l'UAPE gérée par Ecoline. On mesure donc l'importance d'avoir ces lieux d'accueil pour les enfants, surtout dans notre Commune où la grande majorité des parents travaillent les deux, et souvent les deux à plein temps.

Le centre de jeunes ouvrira le 20 septembre dans un des pavillons, tout est presque prêt.

Fin août a eu lieu le festival des arts de rue, avec un temps magnifique, soleil et chaleur étaient présents. Environ 1'300 personnes ont vu les spectacles. On a compté les personnes présentes à chaque spectacle, certaines ont vu tous les spectacles, d'autres un ou deux. Cette année, l'USL a tenu un bar et nous les remercions chaleureusement. Un food truck vendait des pizzas. La journée s'est terminée avec une fanfare pleine de dynamisme et de bonne musique. Un joli succès ! Nous remercions toutes les personnes qui y ont contribué.

Le lundi 9 septembre s'est tenue la présentation d'Ouest Réno. Les propriétaires des bâtiments construits entre 1945 et 2000, qu'il s'agisse de villas individuelles ou d'immeubles d'habitation, avaient été invités. Monsieur Venizelos, conseiller d'Etat, était présent et a introduit la nouvelle « Loi sur l'énergie », actuellement en discussion au parlement. Plus de 500 personnes ont assisté à l'événement, principalement des propriétaires de villas.

Pour ces derniers, des cafés-rencontres sont organisés avec des spécialistes de la rénovation énergétique, afin de les aider à mieux définir leurs projets et à orienter leurs choix. Quant aux propriétaires d'immeubles, ils se voient proposer des ateliers d'une demi-journée. Lors de ces ateliers, ils ont l'occasion de poser leurs questions à divers experts, notamment des experts de la police des constructions, de l'office de la durabilité, du délégué à l'énergie, de la protection incendie, ainsi que des directions de l'énergie et du logement. Des spécialistes techniques (solaire, raccordement au chauffage à distance, etc.) sont également présents.

*Ouest Renove est un projet qui réunit toutes les Communes du district, à part Villars-Sainte-Croix. L'objectif de cette démarche est de susciter des projets de rénovation, en particulier pour les immeubles.*

*Plusieurs rencontres sont prévues, dans différentes Communes du district, dont une à St-Sulpice. Celle de Renens est déjà complète. »*

**M. René Pillier – Vice-Syndic** : n'a pas de communication.

**Mme Corinne Willi – Municipale** n'a pas de communication.

**M. Olivier Matthey – Municipal** n'a pas de communication.

#### **5. Nomination d'un membre du Conseil communal à la Commission d'attribution des logements – COMAT – de la société coopérative d'habitation – SCH – Les Balcons du Léman**

**M. Le Président** rappelle que la société coopérative d'habitations a avait informé le Conseil dans sa lettre, lue lors de la précédente séance, que sa Commission d'attribution des logements avait besoin de renouveler l'un de ses membres : M. B. Liechti occupe actuellement le siège dédié à la représentation du Conseil communal, or il n'est plus Conseiller communal depuis quelques temps déjà. Il annonce la candidature de Mme V. Lo Cascio Chappuis, demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates à ce poste. Comme ce n'est pas le cas et comme Mme Lo Cascio Chappuis accepte cette nomination, cette dernière est élue tacitement.

**Mme Virginie Lo Cascio Chappuis est élue tacitement membre de la Commission d'attribution des logements de la société coopérative d'habitation Les Balcons du Léman.**

#### **6. Election du 2eme vice-président du Conseil communal**

**M. le Président** rappelle qu'en vertu de la répartition des présidences mise en place en début de législature, le siège de deuxième Vice-Président revient à l'ASSE et qu'il n'a pas été possible de procéder à cette élection lors de la dernière séance en raison de l'absence excusée de leur candidat : M. E. Cattin. Il lit l'article 12 du règlement portant sur les modalités d'élection de ce poste. Étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidat proposé et que M. Cattin accepte cette charge, il est élu tacitement deuxième Vice-Président du Conseil communal.

**M. Edouard Cattin est élu tacitement deuxième Vice-Président du Conseil communal de St-Sulpice pour l'année 2024-2025.**

#### **7. Préavis municipal n°11/24 relatif à une demande d'un crédit de CHF 234'000.-TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration**

**M. Le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance du rapport de la Commission immobilière daté du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et passe la parole à la rapportrice de la Commission, Mme N. Aebischer.

**Madame N. Aebischer** s'excuse en préambule pour la coquille de parti indiquée pour M. Richards dans le rapport, ce dernier faisant partie du PLR et non des SCD et lit les conclusions suivantes :

*« La Commission tient à remercier la Municipalité de la prise en compte des besoins, de la sécurité et du cadre de travail de ses employés. En effets, nos besoins de réaliser une déchèterie et un bâtiment pour la voirie aux normes et répondant aux enjeux actuels est indispensable. Il en est de même concernant les conditions de travail des employés communaux, notamment au vu du nombre croissant des habitants de St-Sulpice. L'objectif de faire avancer ce projet rapidement et de prévoir un projet flexible est aussi salué. Toutefois, la Commission a*

été surprise du processus de développement du projet et des procédures choisies. Plusieurs Commissaires sont d'avis qu'un concours ou un appel d'offres dès la phase 31 aurait été plus opportun pour ce type de projet. La Commission entend la Municipalité sur le fait que la procédure choisie permet de discuter au fur et à mesure du programme qui n'est pas tout à fait arrêté, mais la Commission craint que l'équipe choisie pour l'avant-projet étant la même que l'étude de faisabilité, se cantonne dans les mêmes idées sans chercher des solutions nouvelles. Ensuite, la reprise dès la phase 32 par un autre mandataire sélectionné par appel d'offres alors que les grandes lignes du projet seront déjà décidées, ne sera pas attractive pour un autre architecte qui sera tenté de remettre en cause les choix réalisés en phase de l'avant-projet. Le processus de concours aurait permis de sélectionner un projet qui aurait peut-être pu être porté par un même mandataire, jusqu'à réalisation, avec une réelle image du fil rouge.

Après longue discussion et pour les raisons citées ci-dessus, la Commission recommande à la majorité de 3 voix pour, une abstention et 2 voix contre, l'acceptation du préavis n° 11/2024.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°11/2024,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

- d'accorder un crédit de CHF 234'000.- TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
- de comptabiliser ce montant dans un compte de la rubrique 1427 Installations incorporelles en cours PA (Patrimoine Administratif) en attendant la validation du projet ;
- d'amortir le crédit d'étude en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné ;
- ou d'amortir immédiatement le montant via un compte de la rubrique 3321 Amortissement non planifié des immobilisations incorporelles PA si le projet est abandonné. »

**M. Le Président** demande si la Municipalité à quelque chose à ajouter, ce qui n'est pas le cas.

**M. Le Président** demande si la Commission à quelque chose à ajouter.

**M. S. Richards** était absent de la réunion avec la Municipalité, il ne connaît donc le dossier que par les documents transmis le 28 août. Il partage la surprise et les inquiétudes exprimées par certains membres de la Commission concernant le processus de développement du projet et aurait préféré l'appel d'offre à concours, qui aurait certes pris un peu plus de temps mais qui aurait permis de mieux définir les besoins, préciser les coûts et comparer les moyens financiers et les possibilités de financement de la Commune en tenant compte des autres objets qui sont en discussion. Il pense qu'on pourrait se concentrer sur la déchèterie seule, ce pourquoi il recommande au Conseil de refuser ce préavis et de demander à la Municipalité d'avancer différemment.

**Mme N. Aebischer** ajoute que le bien fondé de ce préavis a été apprécié par la majorité de la Commission ainsi le fonds portant sur la réalisation d'une nouvelle déchèterie, une nouvelle voirie et des nouveaux bureaux n'est pas la question problématique, il est plutôt question de la procédure.

**M. le Président** fait remarquer que les conclusions du rapport de la Commission diffèrent très légèrement du préavis initial : un « ou » a été ajouté au début de la dernière ligne de ces dernières et par conséquent il invite

la Commission à déposer un amendement si elle souhaite que cette modification soit portée au vote. La discussion est ouverte.

**M. R. Pache** informe que depuis ses nombreuses années en tant que Conseiller, ce sujet de déchèterie n'est pas nouveau, que du terrain destiné à cet usage a été acheté en deux étapes successives. Il est heureux d'entendre de la part de Mme N. Aebischer que la Commission est heureuse d'aller de l'avant avec un tel projet. Il précise qu'avant de s'intéresser à la procédure, si le Conseil refuse le préavis ce soir, il n'y aura pas de projet de déchèterie-voirie pendant cette législature, il encourage donc à aller de l'avant. Pour répondre aux craintes énoncées ce soir dans le rapport de la Commission, il pense que la Municipalité sera suffisamment intelligente pour que le délivrable de ce préavis se fasse en trois volets - déchèterie-voirie-bâtiment administratif - afin d'avoir une petite marge de manœuvre au niveau du Conseil lorsqu'il faudra décider pour la suite.

**M. M. Affolter** souligne que même si ce soir on parle uniquement de l'avant-projet, il y a quand même le montant de CHF 13'000'000.- à 15'000'000.- qui est avancé dans le préavis, ce qui représente le double du montant inscrit dans la liste des investissements du budget 2023, ce qui le choque. Il se demande quel financement est prévu car il ne trouve rien dans le préavis ni dans le rapport à ce propos sachant qu'il va y avoir un remboursement de l'école de CHF 20'000'000.- un agrandissement de l'école, le Laviau, le Port...et il y a juste une confrérie à vendre.

**M. E. Dubuis – Syndic** remercie M. Affolter pour sa remarque pertinente et précise qu'en posant ce montant prévisionnel ils ont pris le haut de la fourchette, qu'il y avait d'autres estimations plus basses à ce jour. Cette augmentation par rapport au montant initialement prévu est dû au renchérissement de la plupart des matériaux et énergies. On a plusieurs options pour financer cet investissement : l'emprunt suit une certaine logique quand il s'agit de dépenses publiques car il permet de restituer peu à peu, au fil des ans, la somme qui a été dépensée et donc de faire payer cette dernière et l'infrastructure pour laquelle cette somme a été dépensée par les utilisateurs de l'objet. C'est une bonne pratique financière que d'emprunter pour ensuite faire payer l'infrastructure par ses utilisateurs. Le problème de l'emprunt réside dans son taux d'intérêt qui ne doit pas être trop élevé afin de ne pas dévorer le budget de la Commune. Il y a donc un juste équilibre à trouver pour cet investissement comme pour d'autres, entre la bonne pratique de prendre un emprunt remboursé peu à peu par ses utilisateurs et le souci de ne pas trop augmenter le volume du taux d'intérêt à payer. Pour ne pas augmenter trop ce volume, la solution toute trouvée est la vente de terrains en possession de la Commune, dont certains de ces derniers ont beaucoup de valeur, si tout le programme d'investissement de cette législature et de la suivante devait voir le jour. Il y a un équilibre à trouver entre le cash qu'apporterait la vente de ces terrains et les emprunts contractés.

**Mme C. Willi – Municipale** complète qu'une partie des infrastructures qui concernent vraiment la déchèterie devront être affectées sur le fonds de la déchèterie, comme la loi le prévoit : les infrastructures de la déchèterie seront donc amorties sur une cinquantaine d'années sur le fonds des déchets.

**M. O. Matthey – Municipal** rajoute que le plan d'investissements 2024 prévoit CHF 10'000'000.- sur les années à venir, c'est ce qui avait été calculé en fonction de l'étude de faisabilité faite en 2019, le renchérissement a fait le reste. Les montants articulés dans le préavis ne sont pas gravés dans le marbre. Il relève la demande de M. S. Richards de mieux définir les besoins et indique que c'est exactement ce qui va être fait avec l'avant-projet.

**M. S. Richards** rajoute, en observant le plan d'investissement actuel, que les idées énoncées sont au-dessus des moyens de la Commune, et encourage à être plus modeste au début avant de proposer de s'adapter.

**Mme C. Nussbaumer-Picard** s'interroge sur le bien-fondé de ce préavis au vu du désaccord au sein des membres de la Commission et regrette qu'au vu des conclusions indiquées dans leur rapport, il n'y ait pas eu un rapport de minorité qui aurait pu l'influencer dans sa décision de vote ce soir, qui est pour l'instant plutôt de refuser ce projet.

**M. R. Gyax** exprime avoir plusieurs fois entendu le mot projet ce soir, or il rappelle que le sujet discuté parle uniquement de l'avant-projet ce qui n'est pas tout à fait la même chose : l'avant-projet va permettre d'étudier les différentes possibilités et le projet sera un choix découlant de l'avant-projet. Il admet que cette étape coûte

de l'argent et que si l'Assemblée ne veut pas de déchèterie il lui suffit de voter non mais il se demande où seront mis les déchets si tel était le cas et l'invite à y réfléchir.

**M. F. Krafft** rejoint les avis exprimés ce soir à propos du montant de l'avant-projet qui lui paraît excessif pour collecter des besoins. Il comprend les arguments sécurité mais rappelle que l'argent ne pousse pas sur les arbres et a du mal à voir comment une Commune qui a besoin de recourir à des emprunts pour financer son courant, pourrait demander un crédit de CHF 200'000.- pour faire un avant-projet, qui sera rapidement suivi par un projet, sous peine que l'étude devienne obsolète au bout de deux ou trois ans. Il pense qu'on veut tout faire en même temps : réaménagement du parc du Russel, la zone 20, l'école, le port..., émet un doute sur les capacités financières de la Commune et n'est pas convaincu par la vision.

**Mme C. Willi – Municipale** propose de donner la parole à M. P. Vallat pour justifier les coûts proposés et pour expliquer à quoi ils vont servir. De nombreuses impressions ont été exprimées jusqu'à maintenant et elle pense qu'il est temps de revenir au vif du sujet et de comprendre l'utilité de ce qui est proposé.

**M. P. Vallat – Vallat Partenaires** explique que son rôle dans ce dossier est d'assister la Municipalité à faire le meilleur choix. Le choix de procédure ne s'est pas fait au hasard, : six variantes différentes de mise en œuvre du projet ont été étudiées (concours, mandat étude parallèle, appel d'offres des mandataires, entreprise générale / entreprise totale-rapidement écarté-, et le processus proposé ce soir). Il a été fait une pesée des intérêts entre le coût de la procédure, la qualité recherchée, l'analyse des besoins, l'état actuel de programmation des locaux et la temporalité de la réalisation du projet. En analysant tous ces critères, la procédure se révélant la plus adéquate est celle proposée ce soir : finaliser un préprojet de façon à maîtriser les coûts, le programme des locaux, toutes les incertitudes, et de façon à pouvoir consulter les services cantonaux et les propriétaires voisins afin d'éviter de futures oppositions potentielles. Ce processus d'avant-projet est inévitable quelque soit la procédure choisie. Un processus de concours prendrait une année de plus et coûterait CHF 300'000.-. Une phase d'avant-projet représente 9% de l'ensemble des prestations, un concours ne représenterait que 2% de ces dernières et il faudrait quand même réaliser la phase d'avant-projet à la suite du concours. L'appel d'offre de groupement de mandataires n'a pas été choisi dès aujourd'hui car il requiert un programme très abouti, un coût des travaux suffisamment précis pour permette des chiffrages et une compétition des honoraires des différents concurrents qui répondront à cet appel d'offre : cette procédure a donc aussi été écartée. Le but est d'avancer vite, bien, en qualité, en maîtrisant les coûts et sans dépenser trop d'argent en procédure de concours. M. Vallat précise qu'il a participé à plus de 300 concours dans sa carrière d'architecte, et qu'il faut que le site soit approprié, qu'on ne fait pas un concours de déchèterie, il n'en a jamais fait en trente ans de carrière, et ensuite le site doit s'y prêter : celui-ci est trop exiguë avec peu de possibilité de créativité pour les architectes, il y a donc peu de chance de recevoir une grande participation. Au niveau des coûts de l'avant-projet, ces CHF 234'000.- peuvent sembler élevés mais c'est un travail inévitable à faire, il n'y a pas que le travail de l'architecte, ça ne représente même pas la moitié des prestations : on a besoin d'un acousticien, d'un géotechnicien, d'un physicien du bâtiment, d'un énergie opticien, d'un ingénieur civil, d'un ingénieur chauffage-ventilation-sanitaire-électricité, d'autres spécialistes en géo technique... Tout cela a un coût qui permettra de revenir l'année prochaine avec un crédit d'étude, un chiffrage des travaux, un programme des locaux beaucoup plus abouti et une image architecturale, sans entrer dans le projet définitif lui-même. L'équipe de mandataires qui va reprendre le flambeau à la suite de l'avant-projet a encore 91% de prestations à effectuer en tant qu'architecte, en termes de créativité. L'avant-projet se dessine au 200<sup>ème</sup>, on ne dessine pas l'exactitude du balcon, de l'escalier, de la toiture, la structure du bâtiment...il reste un énorme travail à effectuer par les mandataires qui vont suivre la phase d'avant-projet. Il invite l'Assemblée du Conseil à aller dans cette direction.

**M. C. Lehmann** prend la parole pour préciser que cette étape d'avant-projet pourrait permettre encore une certaine créativité au concepteur. Il serait possible de valoriser encore plus le quartier du Jordil, qui accueille déjà de belles entreprises et startups de l'EPFL. Il propose à la Commune de contribuer à la valorisation de ce quartier en créant un café de rencontres sur les thèmes informatiques par exemple. Il mentionne un projet de construction du café informatique, refusé par le Conseil de Bussigny et invite la Municipalité à y réfléchir.

**M. S. Bocchetti** n'est ni pour ni contre cette déchèterie et souhaite mettre en avant certains points. Il met en lumière la crainte partagée par plusieurs Conseillers d'un mélange entre deux projets : celui de déchèterie et d'une voirie, qui ont peut-être le besoin de voir les jours les deux, ou l'un seulement, mais il souligne que le mélange ne rassure pas vraiment. Il s'attend à ce que le besoin soit le déclencheur d'un avant-projet, pas de voir ces besoins définis lors d'un avant-projet. Il lui semble que la solution est trouvée avant que les besoins soient définis, il a donc de la peine à se dire que le besoin est clair. Il souligne aussi qu'une fois que la somme de l'avant-projet sera engagée, il sera plus difficile de faire marche arrière, le choix sera toujours là via l'Assemblée, mais une fois la main mise dans l'engrenage il se pourrait que ce soit plus difficile de renoncer. Et enfin sur le fond, M. Bocchetti s'interroge si la Commune peut se le permettre : il comprend l'argument de M. le Syndic de faire payer ce projet par les utilisateurs futurs, mais même si ce projet ne coûtait que CHF 10'000'000.-, cette somme n'est pas dans la possession de la Commune, et serait financé par la vente de plusieurs parcelles sans oublier que la séance de ce soir a débuté avec l'annonce d'une situation cash, sensible. Il entend que les concours sont chers et pas forcément adaptés mais il reste convaincu que la mise en concurrence de plusieurs prestataires reste une possibilité et se souvient du projet de DDP (droit de superficie) qui n'a pas pu voir le jour pour cette raison. CHF 300'000.- c'est cher mais finalement ça représenterait 2% du projet, si on met bien en concurrence tous les projets et tous les fournisseurs, on pourrait espérer, sans faire de grands concours d'architectures, des économies de 2%. Il s'interroge enfin sur la nécessité de déloger la ferme pédagogique tant appréciée aussi rapidement alors que la décision n'a pas encore été prise.

**Mme C. Willi – Municipale** répond sur le mélange entre les différents projets et confirme qu'il y a trois projets bien distincts, entremêlés car ils vont avoir lieu sur la même parcelle. La nécessité d'avoir une nouvelle déchèterie paraît évidente, vu que l'actuelle n'est plus aux normes. Le bâtiment en tôle ne répond pas aux normes sécuritaires : il est admis en l'état car on envoie un projet aux normes qui sera développé. Une partie des bennes est entreposée sur un terrain qui nous est prêté, qui n'appartient pas à la Commune. Concernant le bâtiment de voirie, une simple visite permet de constater qu'il n'est plus du tout aux normes, un rapport de sécurité a été fait qui montre sa vétusté. Au niveau des bâtiments administratifs, les m2 par employés ne sont pas respectés non plus. Au niveau de la mise en concurrence par appel d'offre en référence à la parcelle du Bochet (droit de superficie), cette fois la situation est différente, la Commune va demander des offres pour dépenser de l'argent public de la meilleure façon.

**M. O. Matthey – Municipal** confirme que la dépense n'a jamais été annoncée comme anodine. Déjà à la législature précédente, l'idée du déplacement des services techniques et des bâtiments dans un même endroit est apparue logique et permettrait de libérer de la place pour d'autres services qui sont actuellement à l'étroit comme la bourse et les ressources humaines, par exemple.

**M. E. Dubuis – Syndic** prend la parole pour répondre sur l'aspect financier. Au niveau de l'emprunt pour payer le ménage courant, qui est une mauvaise situation, il rappelle que la Commune est en train de rebondir, notamment avec les nouvelles sur la péréquation : il est envisagé d'avoir une vraie marge d'autofinancement à partir de 2025. Il est également considéré comme une bonne pratique d'emprunter pour ce genre d'infrastructure, avec l'utilisateur payeur, il s'agit également d'une bonne pratique de vendre du terrain pour investir et ainsi enrichir la Commune par une nouvelle infrastructure, la Municipalité n'hésitera donc pas à le faire. Par ailleurs, il précise que les deux parcelles où se trouvent actuellement la voirie et la déchèterie seront vendues et rapporteront plusieurs millions.

**Mme A. Merminod – Municipale** rebondit sur la question de la ferme pédagogique qui a toujours été là de manière provisoire, c'était très clair dès le départ. Du moment qu'on démarre un nouveau projet, on ne va pas attendre que le Conseil communal vote pour les informer, ils doivent pouvoir s'organiser à l'avance. Ils partent à Renens et sont aidés par deux voiries. Ils n'ont pas été mis à la porte de façon cavalière.

**M. R. Piller – Municipal** rebondit pour les sociétés locales, dont la gym qui est au Bochet 1, secteur concerné par un projet, et qui doit donc être relogée. Toutes les sociétés locales - dont le centre de plongée - , ont besoin de locaux. Or actuellement, rien n'est disponible. Les pompiers ont besoin d'un peu moins de 200m2, et nous

allons probablement devoir louer et donc payer pour ces locaux en attendant que la déchèterie ou autre chose se fasse.

**M. le Président** rappelle que le sujet est discuté depuis 45 minutes et il invite les nouveaux intervenants à rester bref, à ne pas s'éloigner du sujet principal et à ne pas répéter ce qui a déjà été dit afin de simplifier les débats.

**M. Y. Allemann** pense qu'il faut prendre une décision et que l'argument financier n'en est pas un car la Commune est en possession de parcelles dont une au-dessus de la salle de ce soir, qui vaut une véritable fortune et qui n'héberge que de l'herbe actuellement. Ce qui l'inquiète, c'est l'hémorragie de personnel communal et il invite à penser aux gens de la voirie, qui travaillent dans l'ombre, et à leurs conditions de travail qui se dégradent. Il craint que ces personnes partent dès la moindre sollicitation incluant de meilleures conditions de travail.

**Mme E. Lyonette** regrette le manque de clarté des priorités lors de cette législature. En février la priorité était le port, actuellement on ne sait plus si ce projet sera possible lors de cette législature. Est-ce que la Commune peut nous assurer que ce projet de déchèterie est la priorité numéro un pour cette législature et que, si le vote est en faveur de cette étude, on a la certitude que ce projet ira de l'avant parce que le financement est assuré, parce qu'on a une perspective réelle que ce projet va aboutir dans les meilleures conditions ?

**M. E. Dubuis – Syndic** confirme que le financement est assuré, la Commune a suffisamment de ressources pour financer cette déchèterie. La Commune peut facilement emprunter du fait de sa très bonne image auprès des banques. La priorité numéro un lors du début de législature était la déchèterie, or pour toutes sortes de raisons internes, le projet a été repoussé. Le projet du port précédait ce projet de déchèterie du fait de la pression du Canton qui demandait d'aller vite, et finalement les obstacles se sont avérés plus nombreux qu'attendus, ce dernier est donc retardé d'une année ou deux et peut-être plus. La priorité actuelle est donc la déchèterie, pour des raisons de respect du personnel comme l'a évoqué M. Y. Allemann : une dizaine de personnes de la voirie travaillent dans des conditions qui sont franchement mauvaises, ces personnes attendent depuis de très longues années de voir ces conditions s'améliorer, il y a également des points de sécurité dont a parlé Mme Willi : rien n'est aux normes au niveau de la déchèterie et de la voirie, et il est grand temps que St-Sulpice aille de l'avant sur ces dossiers-là.

**M. H.-J. Hirsch** remercie M. Vallat pour les explications techniques et est persuadé que ce sera un bon partenaire dans ce projet. Il rappelle à l'Assemblée que son rôle est d'apprécier ou pas cette proposition et de décider si elle est adéquate dans le contexte intégral de la Commune. Est-ce qu'améliorer les conditions de travail du personnel de la déchèterie est une priorité par rapport à étendre une école ? La priorité veut dire faire des choix politiques et il regrette ce manque de choix. Il relève qu'il y a un grand nombre de désirs, qui sont annoncés finançables en vendant des terrains mais le jour où ils seront vendus, qu'en sera la dette ? Pour M. Hirsch, ce n'est pas la bonne solution, il encourage à faire des choix et à admettre qu'il n'est peut-être pas possible de faire l'ensemble de ce projet, en enfin à présenter ces trois projets sous forme de préavis différents afin de pouvoir décider de manière raisonnable au vu de la capacité financière actuelle. Il n'est pas d'accord avec l'idée de lancer ce projet en le faisant payer par les utilisateurs futurs car cela revient à dépenser l'argent des enfants et ce n'est pas une bonne pratique au regard de ce qui lui a été enseigné. Il invite au refus de cette proposition actuelle.

**Mme A. Kaeser** est lasse d'entendre des discussions sur ce sujet depuis plus de quinze ans, notamment les mêmes arguments à savoir que c'est cher, qu'il faut réfléchir, qu'on peut encore attendre, que le personnel communal est mal loti mais qu'il faut faire une école en priorité, la garderie, qu'il faut rénover le bâtiment de ce soir qui ne l'a toujours pas été. Elle pense qu'il faut arrêter d'attendre et se dire qu'il faut faire quelque chose. Pourquoi ne pas commencer par faire ce projet de bâtiment déchèterie-voirie-administration communale afin de répondre enfin aux besoins qu'on a dans cette Commune ? Une fois qu'on aura le projet sous les yeux, on pourra toujours dire oui ou non, pour l'instant on a une proposition pour faire un avant-projet, qui ne va pas nous ruiner en sachant le nombre de fois où on a fait des avant-projets pour la Maison des Crêtes. Elle encourage à arrêter de se poser des questions et à aller de l'avant et voter oui à ce préavis.

**M. le Président** constate que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion, relève qu'aucun amendement n'a été déposé et il passe les conclusions suivantes au vote :

- d'accorder un crédit de CHF 234'000.- TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
- de comptabiliser ce montant dans un compte de la rubrique 1427 Installations incorporelles en cours PA (Patrimoine Administratif) en attendant la validation du projet ;
- d'amortir le crédit d'étude en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné ;
- d'amortir immédiatement le montant via un compte de la rubrique 3321 Amortissement non planifié des immobilisations incorporelles PA si le projet est abandonné.

Le résultat du vote est le suivant :	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis n°11/24	31	13	2

**Le préavis municipal n°11/24 est accepté à la majorité.**

**Mme C. Willi – Municipale** remercie le Conseil pour sa confiance dont la Municipalité va s'efforcer de se montrer digne, elle remercie aussi M. P. Vallat qui va accompagner ce projet et dont les conseils sont toujours judicieux. Beaucoup de travail est à faire avant la prochaine discussion sur ce sujet.

**8. Préavis municipal n°12/24 relatif à la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Commune de Saint-Sulpice et la fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau**

**M. le Président** constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance du rapport de la Commission ad hoc en charge de cette étude, daté du 4 septembre 2024 et passe la parole à la rapportrice de la Commission, Mme V. Lo Cascio Chappuis.

**Mme V. Lo Cascio Chappuis** : « *Le TKM est l'acteur culturel majeur de l'Ouest lausannois et jouit d'une réputation et d'une renommée romande, nationale et internationale reconnue, avec des représentations jusqu'en France, au Japon et en Amérique du Sud. Il défend non seulement la création artistique actuelle mais également le répertoire d'œuvres classiques. Par ses activités, il contribue au tissu économique de la région en engageant du personnel artistique, administratif et technique, sans oublier les nombreux artisans indispensables à la sauvegarde de métiers tels que costumiers, décorateurs, charpentiers, perruquiers, éclairagistes, etc... La Commission considère que c'est le rôle et le devoir des collectivités publiques de soutenir la production et la création artistiques. Les deux conventions de subventionnement précédentes ont déjà prouvé le rattachement de notre région au TKM. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :*

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°12/2024,
- ouï le présent rapport de Commission,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- *d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;*
- *de prendre acte que seront portées aux budgets 2025 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières, soit un total annuel de CHF 40'288.-. »*

**M. Le Président** demande si la Municipalité à quelque chose à ajouter.

**Mme A. Merminod – Municipale** rappelle que les Conseils de Lausanne, Chavannes et Prilly ont accepté cette convention. Dans les autres Communes, St-Sulpice est la première à présenter ce préavis, qui va passer dans toutes les autres Communes d'ici fin octobre.

**M. Le Président** demande si la Commission à quelque chose à ajouter, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

**M. R. Pache** est déçu du paragraphe sur le projet de rénovation du TKM et ce en dépit de son intervention lors du dépôt du préavis. Les petites Communes vont être sollicitées pour la rénovation et un peu plus engluées dans cette relation. St-Sulpice pourrait aussi soutenir d'autres institutions culturelles qui mériteraient son soutien. Il relève selon lui un problème de gouvernance déjà soulevé quatre ans plus tôt : dans le conseil de fondation du TKM il y a les municipaux des Communes qui demandent de l'argent aux Communes d'une main et qui viennent de l'autre devant les Conseils pour demander l'argent, c'est donc la même personne qui décide au nom du conseil de fondation de faire les demandes et qui vient chercher l'argent ici.

**M. Y. Allemann** a un problème avec cette troisième demande de subvention, il ne s'agit pas d'être pour ou contre la culture. Il est opposé à ces subventions pérennes et il ne voit pas pourquoi le TKM devrait être au bénéfice d'une convention de subventionnement de l'ensemble des Communes de l'Ouest alors qu'on pourrait très bien créer un fonds, uniquement à St-Sulpice, qui serait géré par la Municipalité et qui proposerait de subventionner chaque année, différents organismes, avec des sommes décidées annuellement. Il est d'accord avec les propos de M. R. Pache. En 2015, une bonne partie des membres de l'Assemblée était déjà opposée à cette forme de subventionnement.

**Mme A. Merminod – Municipale** pense qu'une subvention pérenne est la seule façon d'assurer un suivi dans une institution culturelle. La Commune soutient le TKM depuis avant 2017, il était donné CHF 5.- par habitant auparavant et, avec la convention, on est passé à CHF 8.- par habitant. Le TKM est une figure de l'Ouest lausannois de par sa position. Choisir une institution différente chaque année empêcherait ces associations de faire leur budget à cause de la fluctuation annuelle des subventions des Communes. Le Canton de Genève a essayé en soutenant de nombreuses petites institutions qui ne marchent pas bien. En réponse à M. Pache, la Commune ne soutient pas que le TKM, mais elle participe aussi activement aux institutions de Lausanne : le ballet Béjart, le théâtre de Vidy, l'Opéra et l'ECAL (École Cantonale d'Art de Lausanne). Elle pense que la culture sous toutes ses formes a besoin d'être soutenue par les collectivités publiques sinon elle n'y arrive pas. Elle rappelle que la culture est l'une des rares choses qui restaient aux gens qui jouaient aux fenêtres pendant le COVID. Concernant le conseil de fondation, elle avait déjà répondu de la même manière il y a plusieurs années : les municipaux ont une représentation au conseil de fondation mais pas au bureau qui, lui, décide des spectacles.

**M. C. Golaz** prend la parole pour rebondir sur ce qui a été dit concernant la participation actuelle de CHF 8.- par habitant : les travaux de rénovation vont peut-être demander CHF 50'000.- en plus à la Commune pour une fréquentation des habitants de St-Sulpice estimée à 135 habitants l'an dernier. Il trouve qu'il n'existe pas grand-chose sur St-Sulpice au niveau culturel et va dans le sens de M. Allemann, c'est-à-dire de se doter d'un fonds de subventionnement, avec un montant annuel alloué de CHF 20'000.- par exemple, qui irait à une association en lien avec la visite des élèves de nos écoles au lieu d'être lié au TKM.

**Mme A. Merminod – Municipale** explique que les écoles visitent le TKM ou une autre institution et qu'elles ont la liberté d'aller fréquenter d'autres institutions : c'est payé par les Communes étant donné que toutes les activités sont gratuites pour les écoliers. Les institutions culturelles ont besoin de contributions fiables des pouvoirs publics, pour ne pas avoir de peine à s'en sortir. Il est difficile de connaître le nombre exact des

personnes de St-Sulpice qui fréquentent le TKM car les écoliers ne sont pas comptés et que les données accessibles sont basées sur le lieu d'achat des billets ce qui peut ne pas être complètement représentatif.

**Mme E. Lyonette** confirme que le TKM a besoin de connaître le montant des subventions à l'avance pour pouvoir planifier son activité, qu'une subvention annuelle unique ne servirait à rien et n'est pas réaliste. Elle propose de créer ce fonds de subventionnement aux institutions locales en plus de la convention pour le TKM s'il reste du budget.

**Mme L. de Sousa** était en faveur de soutenir d'autres institutions et pas seulement le TKM, elle a cependant été agréablement surprise de découvrir la programmation de qualité du TKM lors de la présentation mais regrette le faible taux de fréquentation des Serpelious. Elle est pour ce projet et rappelle que donner ces CHF 8.- à chaque habitant ne permettrait pas l'encouragement à la culture puisqu'on ne peut pas acheter de billet avec ce montant.

**Mme C. Willi – Municipale** rappelle que St-Sulpice fait partie du Grand Lausanne, que les subventions ne peuvent pas se cantonner à la fréquentation des habitants de la Commune, que le centre Malley est subventionné chaque année et profite à un grand nombre d'habitants des Communes de l'Ouest lausannois.

**M. R. Gygax** a fait un rapide calcul et la subvention coûte pour 135 visiteurs environ CHF 300.-.

**Mme C. Fankhauser** partage son expérience personnelle et parle d'ateliers organisés dans les locaux du TKM en plus des spectacles. Elle y a rencontré de bonnes personnes, une bonne ambiance et encourage à voter pour ce subventionnement, convaincue que la culture est un des facteurs primordiaux pour lutter pour la durabilité.

**M. M. Affolter** pense que la Commune a la responsabilité d'investir l'argent des habitants dans les institutions qui ont leur siège à St-Sulpice et non dans celles qui ont leur siège ailleurs. Il encourage la Municipalité à trouver un modèle qui encourage la culture pour les Serpelious dans la Commune.

**M. G. Décoppet** affirme que le rapport à la culture est quelque chose extrêmement personnel et qu'il est difficile de tirer des plans sur la comète concernant ce domaine. Une institution telle que le TKM n'est pas viable sur le territoire de St-Sulpice et ne pourrait pas y être exportée. Ce rassemblement pour une institution théâtrale est très importante et selon lui il faut voir au-delà des frontières de la Commune. La culture est un lieu d'échanges, de partage et qu'on essaye de lutter par tous les moyens contre l'individualisme qui est un élément assez important de la société actuelle. M. Décoppet souligne aussi le travail fait par le TKM en faveur du jeune public, au niveau des écoles, des classes, de l'accueil individuel d'enfants avec leurs parents, ça fait partie de l'initiation, de la pédagogie, de l'ouverture d'esprit indispensable à l'épanouissement et contribue à lutter contre un certain appauvrissement intellectuel dont on est tous témoin à l'heure actuelle. Il rajoute qu'une telle institution doit pouvoir compter sur une convention sur quatre ans car, en plus d'être une institution, il s'agit aussi d'une petite entreprise économiquement importante, qui a un impact économique et social sur certains nombres de professions (administratives, artistiques, artisanales...), qui contribue à défendre des professions qui ont tendance à disparaître tout en effectuant un travail de formation d'apprentis en parallèle. Pour pérenniser ce travail de longue haleine il faut avoir une convention sur quatre ans. La culture coûte mais rapporte aussi selon l'étude réalisée par le Grand Théâtre de Genève il y a quelques années : un spectateur qui fréquente un lieu culturel fait fonctionner tout un tissu économique (transports publics...). On ne peut donc pas dissocier une institution culturelle de son rôle économique dans notre société. Le TKM diffuse beaucoup de ses spectacles, ils sont déjà venus à St-Sulpice avec un spectacle de petite envergure et M Décoppet invite l'Assemblée à aller voir les spectacles de plus grandes envergures au TKM. Ce théâtre est en mesure de trouver plus de CHF 400'000.- en vendant ses spectacles en Suisse ou à l'étranger, ce qui atteste d'un très grand dynamisme. Enfin M. Décoppet termine en citant un proverbe africain « *un homme sans culture c'est comme un zèbre sans rayure* ».

**Mme C. Probst** encourage à aller assister au spectacle annuel en plein air du TKM. Elle partage son impression que les réfractaires au subventionnement du TKM sont comme ceux qui s'opposent aux transports publics parce qu'ils ne les prennent jamais.

**M. le Président** demande à l'Assemblée de rester sur le sujet et de ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

**M. C. Golaz** demande le vote à bulletin secret selon l'article 79 du règlement du Conseil communal.

**M. N. Reichenthal** n'a rien contre la culture mais demande quelle est la motivation à ne soutenir qu'un seul champ.

**Mme A. Merminod – Municipale** rappelle que la Commune soutient d'autres institutions comme dit précédemment. Le TKM est le seul théâtre d'envergure situé dans l'Ouest lausannois. Ce n'est pas parce que le Conseil communal accepte la convention de subvention que la Commune sera engagée dans le plan de rénovation qui n'est pas chiffré. Au moment où la Commune sera sollicitée pour participer à ce plan de financement, il repassera devant le Conseil communal au moyen d'un préavis pour lequel le Conseil sera libre de se positionner. La question débattue ce soir est la convention de subventionnement pour quatre ans qui engagerait une somme de moins de CHF 3'000.-, somme inférieure à la sortie du Conseil communal, à titre d'exemple.

**M. S. Billeter** est d'avis que St-Sulpice n'étant pas en mesure d'héberger l'ensemble des divertissements qui pourraient être offerts à la population de la Commune, le TKM faisant partie de l'Ouest lausannois, il lui semble normal que la Commune participe. Ce panel d'activités culturelles proches contribue à l'attractivité de la Commune.

**M. le Président** demande aux personnes en faveur du vote à bulletin secret de lever leur carton de couleur : un total de 15 votes en faveur est constaté, la proposition est donc validée.

Les conclusions suivantes sont passées au vote à bulletin secret :

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;
- de prendre acte que seront portées aux budgets 2025 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières, soit un total annuel de CHF 40'288.-.

Le résultat du vote est le suivant :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis n°12/24	31	14	2

**Le préavis municipal n°12/24 est accepté à la majorité.**

**Mme A. Merminod – Municipale** admet un grand soulagement et est ravie que le Conseil ait accepté ce préavis à une grande majorité ce qui permet de continuer à soutenir la culture au même titre que le sport.

### **9. Préavis municipal n°13/24 relatif à la suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 du Règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du Fonds communal pour l'éclairage public**

**M. le Président** constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance du rapport de la Commission daté du 30 août 2024 et passe la parole à la rapportrice de la Commission, Mme A. Kaeser.

**Mme A. Kaeser** : « En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

- vu le préavis municipal n°13/2024,
- oui les conclusions du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- de supprimer l'alinéa 2 de l'article 12 du règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du fonds communal pour l'éclairage public. »

**M. Le Président** demande si la Municipalité à quelque chose à ajouter.

**Mme A. Merminod – Municipale** remercie la Commission d'avoir fait un rapport complet et qu'il n'y avait pas d'autre choix que de passer par un préavis pour ce changement.

**M. Le Président** demande si la Commission à quelque chose à ajouter, ce qui n'est pas le cas. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et la conclusion suivante passée au vote :

- de supprimer l'alinéa 2 de l'article 12 du règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du fonds communal pour l'éclairage public.

Le résultat du vote est le suivant :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis n°13/24	46	00	00

**Le préavis municipal n°13/24 est accepté à l'unanimité.**

### **10. Dépôt du préavis municipal n°14/24 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 290 sise au chemin du Bochet 1**

**M. le Président** constate que le préavis et ses annexes ont bien été transmis en date du 6 septembre aux Conseillers qui ont pu en prendre connaissance et il demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.

**M. O. Matthey – Municipal** n'a rien à ajouter, il se réjouit des questions à venir et précise que la version présentée ce soir a nécessité deux ans de travail.

La discussion est ouverte.

**M. C. Lehmann** souligne les projections indiquées dans le préavis et demande combien d'étage cette construction va avoir et s'il serait envisageable d'ajouter un étage supplémentaire au vu de la pénurie actuelle de logements.

**M. O. Matthey – Municipal** répond qu'on ne peut pas rajouter d'étage, le projet comprenant déjà le maximum de ce qui peut être construit. Au niveau des étages, le bâtiment actuel ne changera pas, l'autre bâtiment aura deux étages sur rez, plus les combles sauf erreur.

**M. H.-J. Hirsch** souligne que comme les loyers modérés ne sont pas fixés par les mécanismes des marchés, il aimerait comprendre comment les logements seront attribués.

**M. O. Matthey – Municipal** confirme que le sujet a été étudié et qu'un document récapitulatif des critères très bien définis a été établi, un total de 170 points, qui seront présentés à la Commission immobilière. Ce document a été créé sur la base d'un document établi par Equitim et déjà utilisé pour un autre ensemble. Rien n'est fait au hasard, tout est bien défini et cadré.

**M. M. Affolter** demande pourquoi la décision de rénovation du bâtiment existant a été prise en conservant la structure très particulière de ce dernier avec notamment des garages très hauts.

**M. O. Matthey – Municipal** confirme que c'était le gros dilemme de ce projet et qu'ils ont reçu la réponse de coopératives qui n'étaient pas toutes d'accord sur ce point. L'aspect essentiel ici est écologique, car démolir implique énormément de déchets, de trajets de camions. Il a été déterminé que la structure actuelle est tout à fait utilisable. Les hauts plafonds du rez seront abaissés par l'ajout de plafond technique où passeront des tuyaux.

**Mme A. Kaeser** souligne que la Municipalité a présigné chez un notaire et regrette que rien n'ait été mentionné au Conseil lors de la dernière séance du mois de juin. Elle trouve dommage de faire exploiter son propre terrain par quelqu'un d'autre, ce qui rapportera moins que si la Commune construisait elle-même. Elle invite la Commission à lister le comparatif des avantages et inconvénients de passer par un intermédiaire au lieu de faire soi-même.

**M. C. Golaz** a une question quant à l'attribution des logements au vu de ce qui est indiqué en page 8 du préavis « cela permettra à la Commune de rester impliquée dans le processus d'attribution des logements ». Est-il prévu d'avoir le même système de participation du Conseil communal que pour le DDP les Balcons du Léman ?

**M. O. Matthey – Municipal** répond que ce n'est pas fixé à ce jour mais qu'il serait surpris que ce soit le cas. Il a été décidé que la Commune resterait impliquée dans le processus d'attribution des logements au moyen de la feuille récapitulative des 170 points.

**Mme E. Lyonette** demande les délais prévus pour la rénovation et s'il y a un ordre établi pour le relogement des habitants actuels.

**M. O. Matthey – Municipal** confirme que ces informations sont dans le préavis. La durée prévue de construction est de deux ans, on ne sait pas quand les travaux pourront démarrer, cela dépendra des éventuelles oppositions des locataires. Au niveau attribution, les locataires actuels seront relogés par Equitim ailleurs, et ceux qui voudront revenir dans les bâtiments auront la priorité et ensuite les fameux critères rentreront en application.

**M. F. Krafft** rejoint la proposition de Mme A. Kaeser et propose de réfléchir à construire en direct, avec des loyers au marché afin de maximiser les revenus et ainsi palier aux problèmes de trésorerie qu'a la Commune et aider à financer tous les autres investissements.

**M. O. Matthey – Municipal** répond que proposer des logements à loyers inférieurs à la moyenne du marché est un choix politique. C'est le raisonnement de base de cette Municipalité que de pouvoir enfin offrir à St-Sulpice des logements pour des jeunes qui quittent leurs parents, des personnes âgées qui n'ont plus les moyens. De manière réaliste, il ne faut pas s'attendre que ce soient des HLM (habitations à loyers modérés). De plus, certains critères limitent les décisions en matière de fixation des loyers. Mettre en DDP permet d'encaisser de l'argent sans avoir de frais de personnels.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** annonce que la Commission immobilière traitera de cet objet pour lequel le rapport est attendu pour la séance de novembre.

## **11. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

**M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **M. A. Kaeser** – pas de communication.
- APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) – **Mme D. Burrus** – informe que le Comité de l'APREMADOL se réunira le 26 septembre mais que, ce vendredi, cette association très utile pour tout l'Ouest lausannois fêtera les 30 ans de son existence.
- ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) – **Mme L. Richards** informe l'Assemblée que cette association se réunira le 24 septembre.
- Conseil d'établissement primaire et secondaire – **Mme F. Pojer** – pas de communication.
- ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) – **Mme C. Probst** informe que la prochaine séance est agendée au 5 novembre.

- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – **Mme E. Lyonette** informe que la dernière réunion a eu lieu le 11 septembre à Renens, pendant laquelle le budget a été voté et approuvé. Un café PolOuest s'est tenu le 20 septembre à St-Sulpice, au cours duquel 6 à 7 personnes ont reçu des conseils de la part des policiers de Lausanne Ouest. Des cafés PolOuest sont en train de se mettre en place deux fois par année dans chaque Commune de la région.

## **12. Propositions individuelles et divers**

**M. le Président** demande aux personnes qui se servent des toilettes hommes de la salle de bien vouloir veiller à fermer la porte principale par respect pour les autres. Il annonce que le Bier Garten vivra ses deux derniers vendredis de l'été et encourage l'Assemblée à en profiter. Cap sur l'Ouest aura lieu le 22 septembre. Enfin la société de développement organise un concert de l'ensemble Fecimeo le 6 octobre à l'église romane.

**M. R. Pillar – Municipal** rebondit sur le sujet de Cap sur l'Ouest et annonce qu'un imprévu a été appris lors de la croisière avec les aînés jeudi dernier : tous les véhicules à deux roues et autres ne pourront pas passer sur le chemin du Petit Port. Dès lors il a été pris la décision de modifier le parcours : les deux roues devront donc passer par Champagne pour ensuite rejoindre le tracé sur la route cantonale. La Municipalité espère pouvoir réitérer l'expérience du Bier Garten l'an prochain seulement il faudra passer par des procédures un peu plus longues que cette année.

**M. C. Golaz** demande si la personne représentant le Conseil aux Balcons du Léman faisait des retours à l'Assemblée par le passé, comme le font les autres délégués aux Conseils intercommunaux et, si ce n'est pas le cas, peut-on prévoir que cela se fasse à présent ?

**Mme A. Merminod – Municipale** confirme qu'aucun retour n'était fait au Conseil par le passé et qu'ils ne doivent pas siéger très souvent.

**M. le Président** précise que cette question a été étudiée par le Bureau qui ne pense pas que ce soit judicieux à l'heure actuelle mais si une majorité du Conseil est de cet avis alors elle sera mise en place.

**Mme D. Burrus** interpelle la Municipalité au niveau du journal « le Serpeliou » pour connaître le statut de ce journal à leurs yeux : s'agit-il d'un journal indépendant ou d'un journal municipal ? A sa connaissance il est financé par la Municipalité, par les donateurs et par les gens qui mettent de la publicité. Elle trouve que ce journal devrait offrir une possibilité de droit de réponse et de courrier des lecteurs comme déjà mentionné à son rédacteur.

**M. E. Dubuis – Syndic** confirme que, pour la Municipalité, il est clair que « le Serpeliou » est un journal indépendant et qu'il a la responsabilité de juger de la pertinence et du sérieux des articles qu'il reçoit.

**M. G. Décoppet** rappelle que « le Serpeliou » est une association, avec des statuts très clairs qui confirme que ce journal est apolitique et qu'il se veut le reflet d'un certain nombre d'évènements à St-Sulpice. Quand les sujets très délicats sont abordés (Laviau, Jordil...), il est nécessaire d'avoir une ligne claire. Dans ces sujets à controverse, le droit de réponse n'est pas forcément automatique mais « le Serpeliou » peut proposer une tribune ou un compte rendu de débats contradictoires sur un sujet délicat ou brûlant. C'est ce qu'il aurait voulu proposer pour le groupe de travail sur le Laviau. Malheureusement il n'a pas pu faire la proposition à la personne intéressée. Il pense qu'il faut simplement conserver cette ligne rédactionnelle d'être apolitique et que lorsqu'il y a des sujets extrêmement épineux et délicats, il faut essayer de trouver une solution : en général elle réside dans le fait de publier deux éléments dans le même journal, un avec des arguments pour et l'autre avec

des arguments contre. Il est conscient qu'on ne peut pas contenter tout le monde et a déjà répondu plusieurs fois qu'il n'était pas favorable au courrier des lecteurs car il rappelle que « le Serpeliou » ne sort que six fois par année, or un courrier des lecteurs est essentiellement actif et réactif quand il y a une périodicité beaucoup plus importante (quotidien, hebdomadaire, réseaux sociaux...). Le courrier des lecteurs est une rubrique difficile à gérer, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne réfléchissent pas au sujet ou à d'autres éléments pour 2025. La rédaction du journal est indépendante et il confirme les origines du financement du journal mentionnées par M. Dubuis.

**M. J. Bernasconi** informe que l'USL tiendra un stand à Cap sur l'Ouest ce dimanche et il invite l'Assemblée à y venir. La gym et la société de plongée sont deux sociétés du village qui n'auront bientôt plus de locaux. Il demande à la Municipalité si le nécessaire sera fait pour ne pas perdre ces deux sociétés.

**M. O. Matthey – Municipal** répond qu'ils travaillent ardemment pour trouver une solution pour la société de plongée. Rien n'est encore fait mais des solutions sont cherchées au bas du Laviau, au pire ce sera un container si aucune autre solution n'est trouvée mais la volonté est de les garder. Pour la gym, Bochet 1 n'étant pas encore en bas, il n'y a pas vraiment d'urgence. Le besoin serait de deux garages, M. Matthey est donc confiant sur la possibilité de trouver une solution même s'ils n'ont pas encore commencé à regarder. Enfin il confirme que le plus gros problème actuel ce sont les pompiers.

**Mme C. Nussbaumer-Picard** a entendu dire que le projet de construction de bulles pour le tennis était à nouveau d'actualité à l'emplacement situé à côté des tennis où il y aurait pu avoir la fameuse ferme pédagogique. Elle demande plus de détails à ce sujet à la Municipalité et lui demande d'exprimer sa position quant à ces bulles de tennis qui ne semblent pas très écologiques mais qui le seraient finalement à présent.

**M. R. Piller – Municipal** répond qu'il était absent lors de la réunion avec le tennis club du village et qu'il a repris le dossier il y a quelques jours. Il rappelle que c'est un club qui compte plus de 300 membres, que le village s'agrandit et que donc il faudra peut-être penser à s'agrandir mais il termine en disant que cette discussion n'en est qu'aux prémices.

**Mme E. Lyonette** remercie M. Dubuis pour la clarification de l'éventuelle visite du Canton de Vaud et d'un adjoint à M. Venizelos pour expliquer la renaturation de la Venoge et où le Canton se trouve en ce moment dans ses planifications. Le parti des Verts propose que ce soit une consultation publique et pas seulement une présentation au Conseil communal, du fait qu'il y a de longs débats qui s'associent à ce sujet. Mme Lyonette observe qu'il y a beaucoup plus de bateaux et notamment plus modernes et plus grands dans ce port. Elle demande s'il y a eu une augmentation des concessions sur la Venoge et rappelle que normalement un héritage peut se faire et si c'est la raison de l'augmentation des bateaux.

**M. E. Dubuis – Syndic** confirme que la présentation publique a été demandée et acceptée par M. Venizelos. Il confirme qu'il n'y a pas eu plus de concessions et qu'il pourra vérifier.

**Mme. C. Willi – Municipale** confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de bateaux amarrés à la Venoge. Il se peut que des propriétaires changent de bateau, ou qu'ils rénovent leur bateau comme ils en ont le droit. Quant à la transmission au sein des familles en cas d'héritage, cela peut être fait selon les directives du règlement et sous certaines conditions mais ce n'est pas automatique ni fait de manière générale. Les places sont réattribuées selon la liste d'attente existante.

**M. C. Lehmann** annonce la prochaine visite du Pavillon de l'EPFL, la prochaine exposition qui ouvre ses portes ce weekend : Musica ex Machina qui va montrer comment fonctionne la musique dans les approches les plus modernes, les plus innovatives et même supportées par l'intelligence artificielle.

**Mme N. Aebischer** réagit sur une communication de Mme A. Merminod sur l'UAPE et se fait le porte-parole de certains parents. On a parlé de l'augmentation du nombre de places qui correspond à un besoin des parents, par contre il y a eu un changement de prestataire dans les repas. Elle demande la raison de ce changement et plus particulièrement sur le changement des possibilités d'annonces d'absence : à présent il faut annoncer 48h à l'avance l'absence d'un enfant pour ne pas payer son repas. Elle souligne qu'il est assez rare qu'on sache 48 h à l'avance que l'enfant est malade, ne comprend pas ce changement et pourquoi les conditions n'ont pas été négociées similairement à ce qu'il y avait en place précédemment. Elle rajoute avoir reçu un courrier d'annonce de démission de la directrice et demande s'il y a lieu de s'inquiéter. Enfin Mme Aebischer réitère sa demande de reconsidérer une ouverture plus large de l'UAPE et réduire les 12 semaines de fermeture, mentionnant que peu de parents ont un nombre aussi important de vacances.

**Mme A. Merminod – Municipale** confirme le changement de prestataire car il est obligatoire de passer par un appel d'offre au vu du total annuel dépassant CHF 200'000.-. Concernant les deux jours d'annonce à l'avance, auparavant, quand les parents pouvaient annoncer l'absence le jour même sans payer le repas, les repas étant déjà prêts, la nourriture était gaspillée et la Commune payait quand même. Le but de ce changement est de réduire ce gaspillage et d'éviter qu'un enfant préfère finalement aller chez un copain à la dernière minute. Elle est désolée pour les parents dont les enfants sont malades, car il est vrai qu'en dehors d'un gros cas, on ne sait pas que son enfant sera malade 48h à l'avance. Pour ce qui est des 12 semaines de vacances, la première et la dernière semaines des vacances d'été sont ouvertes et les enfants peuvent aller au centre aéré de Chavannes. La question d'une ouverture prolongée pendant les vacances peut toujours être réétudiée mais à la suite de l'essai fait lorsque M. Allemann était municipal, les résultats n'avaient pas été concluants, ce pourquoi la décision de revenir en arrière avait été prise.

**M. M. Bidinost** relève que quelques marches près de la crèche ne sont pas régulières et sont de ce fait dangereuses. Il y a vu des enfants tomber de nombreuses fois et invite la Municipalité à les remettre en état.

**Mme A. Merminod – Municipale** invite M. Bidinost à venir la voir à la fin de séance pour en discuter.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 22h56, donne rendez-vous aux Conseillers et Conseillères le 9 octobre prochain à 20h00 dans la même salle, et les invite à prendre part à l'apéritif traditionnel.

Conseil communal

M. Nicolas Guillot

Mme Anne Kaufmann

Président

Secrétaire